

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DU 24 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Présents: 8

Absents et excusés : 3 Procurations : 0 Votants : 8

N° 2023 - CA - 09:

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le lundi 24 avril 2023 à 14 h 00, à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée le 20 avril 2023.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN, Président du CCAS.

<u>Présents</u>: Dominique BEC, Marie-Claude BOIDIN, Marie-Thérèse BOULOC, Isabelle COURTIAL, Christine LATAPIE, Sylvain TRIADOU, Françoise VITIELLO.

Absents excusés : Jean-Pierre FLAK, Jeanine MONTEILLET Jean-Luc PAULAT.

Secrétaire de séance : Dominique BEC.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12,

CONSIDERANT la présentation faite aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S du budget primitif de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT que lesdits membres se sont assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT qu'ils ont statué :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des voix :

 Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil d'Administration du CCAS,

- Adoptent le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget du C.C.A.S.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

2 8 AVR 2023

Et de la publication le :

28 AVR 2023